



Examen des dossiers d'assistance. ~ Le Conseil Municipal examine toutes les séances  
prises par le bureau de Bienfaisance

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à  
16 heures. ~ Il ont signé les membres présents.

Sorrel *Mme* Chodron, Marchal *Karl* *Pierre*  
Gontier *Ville* *Alexandre* *Gaston*  
*Gauthier* *Jean Baillot*  
*J. Lépinas*

## Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunira le 10 Mars 1945 à  
11 heures, au lieu ordinaire de ses séances.

### ~ Ordre du Jour ~

- 1° Proposition de reprise du service des bateaux
- 2° Proposition des Ponts & Chaussés pour désigner ce service  
comme Bureau technique de la Commune.
- 3° Répartition du secours aux familles des fusillés
- 4° Sécession à prendre sur la proposition de règlement  
de l'accident Graton
- 5° Marché de gré à gré pour complément des fossés anti-chars
- 6° Lettre de M. le Grefet relative à l'indemnité de logement  
aux institutrices
- 7° Election - Organisation des bureaux de vote
- 8° Assistance
- 9° Affaires diverses

Régi. le 7 Mars 1945

Le Maire,

*J. H. Grimaire*

## Séance du 10 Mars 1945

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par M. le Maire,  
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 10 Mars 1945 à

14 heures, sous la présidence de M. Vignais. Maire.

Etaient présents : M<sup>e</sup> Vignais, Gor-Maripliet, Guérin, Bonni, Marchéau, Landreau, Lefort, Chalonneau, Griaud, Gouttière, Olive, Charlot

Absents : M<sup>e</sup> Baugnon, Turpin, Barneau, Fabrice, Baumont, Douet, Boutin, Gendronneau, Masson

M<sup>e</sup> Guérin, qui accepte, est nommé secrétaire de séance.  
Le procès-verbal de la dernière séance, dont il est donné lecture, est adopté sans observations.

## Travaux de comblement du fossé anti-chars et des tranchées d'infanterie.

M. le Maire fait connaître que le Service du Génie Rural chargé du comblement des fossés anti-chars vient de procéder à un appel d'offres parmi les entreprises suivantes :

Griardin, 8<sup>e</sup> Bd Saint-Aignan à Nantes

Simeau, 25 rue François Bruneau à Nantes

Trouard à Fort-Rouzeau

Modern'Entreprise, route de Tannus à Nantes

Sodin, 6 Avenue Pasteur à Nantes

Bernard, 8 rue Lubrili à Nantes

Baliacci, 100 Quai de la Torre à Nantes

Sébastiani, 58 rue de Clignancourt à Paris

Compagnie Nationale du Bâtiment, 15 rue Baitbout à Paris

Carrières des Marachères, 10 Quai des Bennes à Nantes

Guilbaud, Bouguenais

Breton Paul, Fort-Rouzeau

Niveltis Gorgu, 47 bis Chemin des Renardières à Nantes

Le Guillou André, Avenue de la Chênaie à Nantes

Société E.N.B. - 9, rue de la Torre à Nantes

Chaussé Louis, Saint-Joseph, Nantes

Charriére, 2 Quai du Baslin à Nantes

Vie Batard, 176, rue Saint-Jacques à Nantes

Lerriavant, 39 rue de la Ville en Fleur à Nantes

Marchais, rue de la Loue à Riez

La Société E.N.B. et la Compagnie Nationale du Bâtiment ayant offert les meilleures propositions, le Service du Génie Rural propose de confier les travaux à ces entreprises.

M. le Maire précise également que les sommes nécessaires



au financement des travaux seront intégralement versés par l'Etat et que la commune n'aura aucune charge à supporter.

Le Conseil Municipal, qui est exposé de l'aide au confier les travaux à la Société E.N.B. et à la Compagnie Nationale du Bâtiment.

Autorisé M. le Maire a signé les marchés qui interviendront entre la commune et l'entrepreneur.

## Dépassements de crédits ~.

Le Maire informe le Conseil Municipal que par suite de circonstances diverses, plusieurs crédits inscrits au budget additionnel, et dont il donne l'énoncé, ont été insuffisants. En conséquence, il propose au Conseil Municipal de bien vouloir voter les sommes nécessaires pour combler le dépassement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les dépassements de crédits ci-après :

Chapitre I - Art. 5 - Assurances sociales		5.796 <sup>f</sup>
, I , 7 - Salaires des agents des cabines téléphoniques		300 <sup>f</sup>
, I , 14 - Traitements du concierge de la Mairie		180 <sup>f</sup>
, 2 , 1 - Frais d'ass. et perception des taxes		1.225 <sup>f</sup>
, XI , 1 - Salaire du 9 <sup>e</sup> voyage communal		15.535 <sup>f</sup>
, XI , 2 - Assurances sociales		2.172 <sup>f</sup>
, XIII , 68 - Salaires du cantonnier C.R.		6.864 <sup>f</sup>
, XVIII , 2 - Assurances sociales		204 <sup>f</sup>
, XIX , 1 - Intérêts bâtiments communaux		18.231 <sup>f</sup>
, XIX , 4 - Impôts et contributions		615 <sup>f</sup>
, XX , 2 - Salaire des femmes de service		6.399 <sup>f</sup>
, XX , 4 - Assurances sociales		1.310 <sup>f</sup>
, XXVI , 1 - Fonds à la maternité		350 <sup>f</sup>
	Total -----	139.481 <sup>f</sup>

## Emploi du crédit de 30.000 francs pour les familles de ~.

Le Conseil Municipal, sur la proposition du Maire, décide de répartir ainsi qu'il suit le crédit de 30.000 francs prévu au budget additionnel 1944, et destiné à venir en aide aux familles de fusillés :

Une famille : 1500<sup>f</sup>.

en plus par enfant à charge : 1.000<sup>f</sup>

Demande d'agrément pour la reconstruction des  
bâtiments publics sinistrés ~.



Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire sur l'agrément des demandes de reconstruction des bâtiments publics sinistrés, autorise le Maire à déposer ces demandes d'agrément, et en général à faire le nécessaire pour tout ce qui concerne la remise en état des bâtiments publics.

Passage d'eau Brestemoult - Chantenay ~.

M. le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'une démarche a été faite près de lui par le service des Ponts & Chaussées, en vue d'une reprise éventuelle par la Commune du service de Brestemoult à Chantenay, la Cie Basse-Indre qui exploite actuellement ce service ayant manifesté son intention de cesser le 1<sup>er</sup> Avril prochain.

M. le Maire a fait savoir au délégué des Ponts & Chaussées que la Commune était disposée à reprendre effectivement le service, mais que les moyens matériels à l'heure lui faisaient actuellement défaut, et qu'en certain délai était nécessaire pour réaliser ces moyens matériels. En effet, à l'heure actuelle, sur les trois bateaux affectés autrefois au service, le "Pont-Rouzeau" est disperé, la "Fille de Ruy" est coulée en Loire et la "Brestemouline" demande des réparations assez importantes pour sa remise en état.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1<sup>e</sup>: Accepter, en principe, la reprise du service de Brestemoult à Chantenay, par la Commune.
- 2<sup>e</sup>: Demander aux Ponts & Chaussées de reculer la date de reprise du service, si il est impossible de sauver celle du 1<sup>er</sup> Avril.

3<sup>e</sup>: Voter un crédit de 100.000 francs à prendre sur les fonds libres de la Commune pour la mise en marche du service, et les premières réparations à effectuer au matériel.

4<sup>e</sup>: Autorise le Maire à négocier l'acquisition d'autres bateaux car il estime qu'il est impossible d'assurer correctement le service avec une seule unité.

5<sup>e</sup>: Charge le chef du service, M. Boutevin, de recruter



le personnel indispensable pour la reprise du service, personne qui sera placé sous sa responsabilité.

6<sup>e</sup> de s'occuper dès à présent au renouvellement de la "Ville de Régis" et de la vente en état, et de faire effectuer les réparations indispensables à la "Montmoussine".

## Proposition des Ponts & Chaussées pour l'admission de ce service comme Conseiller technique de la Commune.

M. le Maire soumet au Conseil Municipal une proposition du service des Ponts & Chaussées tendant à faire admettre ce service comme conseiller technique de la Commune. Au cas où la proposition serait acceptée, la Commune aurait à verser aux Ponts & Chaussées une retribution forfaitaire dont le montant exact n'est pas encore déterminé, mais qui sera d'ordre de quelques milliers de francs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le principe de la collaboration des Ponts & Chaussées, tel qu'il est défini ci-dessus, et votera les crédits nécessaires à cet effet, dès que la dépense a engagé sera précisée.

Le Conseil Municipal émet toutefois le vœu que l'ingénieur subdivisionnaire chargé de la circonscription de Régis et représentant direct des Ponts & Chaussées auprès de la Commune, réside dans la Commune même, et non pas à Sautet dans un quartier très excentrique, où il est difficile de le toucher.

## Dénomination de rues ~.

Le Conseil Municipal décide que les plaques portant les noms de rues dénommées pour commémorer le souvenir des fusillés par les allemands, portent les noms, prénoms, date de naissance, date de décès de chacune de ces victimes, ainsi que la mention "fusillé par les allemands".

## Tarif du cimetière ~.

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide de porter de 60 à 150<sup>fr</sup> le tarif de creusement des fosses dans les cimetières de Régis et de St. Paul. Ce tarif s'intend d'une fosse creusée pour un corps; si la fosse est creusée pour un plus grand nombre de corps, le tarif sera multiplié par ce dernier nombre.

## Accident Graton.

TOULOUSE  
PREFECTURE  
DE LA  
LOIRE-Inférieure

La commune est saisie d'une proposition de règlement de la Cie d'assurances, la "Générale", pour l'accident causé à la grille de la Mairie par un cerf appartenant à M. Graton de Mauperthuis. La Cie d'assurances offre pour ce dommage la somme forfaitaire de 1.800<sup>f</sup>.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire à ce sujet, déclare accepter le règlement forfaitaire proposé pour la dite somme de 1.800<sup>f</sup>.

## Indemnité de logement aux instituteurs.

À la suite de l'augmentation de l'indemnité de logement aux instituteurs, M. le Préfet de la Loire-Inférieure a communiqué au Maire ses observations de M. l'Inspecteur d'Académie à ce sujet. M. l'Inspecteur d'Académie remercie le Conseil Municipal pour l'effort financier qui a été fait en faveur des instituteurs non logés, mais il a vu devoir signaler que l'augmentation allouée ne correspond pas à celle que subissent les loyers dans toute la banlieue de Nantes. Il propose de porter les nouveaux taux d'indemnité à 3000<sup>f</sup> pour les célibataires et à 3000<sup>f</sup> pour les mariages.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des observations de M. l'Inspecteur d'Académie, décide qu'il n'est pas possible de modifier les décisions prises à ce sujet dans sa dernière séance, et passe à l'ordre du jour.

## Organisation des élections.

L'accroissement considérable du nombre des électeurs inscrits qui est passé de 3700 à plus de 10.000, va nécessiter une modification dans l'organisation matérielle des bureaux de vote.

Après l'exposé de la question par M. le Maire, le Conseil Municipal décide de porter le nombre des bureaux de vote de 2 à 5. Les deux premiers sont installés à l'école des garçons de Rue et les trois autres à l'école des garçons de Port-Rousseau. Les électeurs sont répartis entre chaque bureau en nombre autant que possible égaux et d'après l'ordre alphabétique.

app b 30 Mars 1945



de leur inscription sur les listes. Le nombre d'inscrits à prévoir sera de 51 par bureau.

### Dépôt de lait condensé ~.

M. Giraud, adjoint, demande qu'un dépôt de lait condensé soit établi dans la Commune, pour pouvoir servir de secours au cas où le lait naturel faiblisse. Une telle organisation existe actuellement à Vautres, mais il est difficile aux habitants de Régis d'utiliser le dépôt de Vautres en cas de besoin.

Le Conseil Municipal se déclare d'accord pour l'organisation de ce dépôt.

### Statue de la République ~.

Le Conseil Municipal décide de faire établir, dès que les circonstances le permettront, la Statue de la République sur la place de la Mairie. Cette statue devra être exécutée en pierre dure.

### Dossiers d'assistance ~.

Le Conseil Municipal se réunit en séance secrète pour l'examen des dossiers d'assistance, sur lesquels la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance a déjà délibéré. Le Conseil Municipal approuve toutes les décisions prises par le Bureau de Bienfaisance.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17<sup>e</sup>.

Il ont signé les membres présents.

J. RIVIERE  
Marchette  
Habrice Pardouez  
Jeanne Baudry  
Pierre Baudry  
Alphonse Gilly  
Léonie Gilly  
Z. Lopras  
Perrine Gauvin  
Yves Haubert